

# Réflexions partagées sur l'accès aux droits des travailleurs pauvres

Production du groupe de travail :  
*constats et préconisations*

*Travaux conduits les 2 et 15 décembre 2016*



# Compte-rendu session 1 : quels constats ?

## CR 1 : volet « emploi »

- La **recherche de stabilité** (et le maintien dans la précarité) → une partie des TP (travailleurs pauvres) refusent des emplois à temps plein car ce sont des CDD et préfèrent conserver un emploi CDI à temps partiel ou très partiel pour sa stabilité, la crainte de l'instabilité face aux charges est importante / pour d'autres vont cumuler les 2 formes d'emploi
- Le **manque de réseau** → une partie des TP ne parviennent pas à s'inscrire durablement dans l'emploi et manquent donc de réseau pour rebondir ou accéder à des emplois plus qualitatifs or aujourd'hui le réseau est indispensable, le bouche-à-oreille joue un rôle prépondérant
- Le **manque de lisibilité** du dispositif Pôle Emploi → vraie incompréhension sur la nécessité ou non de s'inscrire à Pôle Emploi et de rester inscrit en fonction des changements de situation vis-à-vis de l'emploi / un imaginaire sur ce point avec la crainte de ne pas être prioritaire, de pas avoir de conseiller, de ne pas apparaître comme demandeurs d'emploi etc.
- **L'accueil du jeune enfant**
  - Horaires décalés → des besoins sur des horaires décalés par rapport à ceux des EAJE ainsi que sur des horaires variables / pas d'accès à l'organisation solidaire entre parents lorsqu'on travaille en horaires décalés
  - Besoin de flexibilité → la flexibilité existe dans l'emploi et concerne pleinement les TP mais est insuffisante dans l'offre d'accueil du jeune enfant / des besoins d'accueil sur courte période, de manière réactive
  - Tarifs importants de l'accueil individuel
- La **mobilité** → des personnes qui demandent exclusivement un logement social sur Grenoble par crainte de s'éloigner du réseau de transports
  - Horaires décalés → réseau transport du territoire métropolitain développé mais reste des problématiques selon les horaires de travail (restauration, etc.)
  - Bassin d'emploi large → les réseaux de transports sont moins fournis et plus coûteux sur d'autres territoires

## CR 2 : volet « accès aux moyens de vie » (1/2)

- Le **manque de réseau de solidarité et des dispositifs et l'invisibilité des TP**
  - Information ciblée sur certains publics → les TP ne font pas partie des publics cibles de l'information sur les droits sociaux, les réseaux de solidarité ainsi que l'offre solidaire
  - Emploi excluant des moyens de communication classiques → horaires ou types d'emploi des TP qui ne permettent pas un accès facilité aux informations
- Le **sentiment d'injustice** (alimenté par un imaginaire collectif et les médias), renforcé en cas de niveau de diplôme élevé
  - La faiblesse des salaires → pas de reconnaissance via les salaires tandis que les emplois occupés sont souvent durs, instables, en horaires décalés, etc.
  - Les coûts liés à l'emploi → effets importants de retourner vers l'emploi : diminution des aides et surcoûts
  - Les difficultés de projection dans l'avenir (logement, budget, stabilité des charges) → malgré l'emploi pas la possibilité de faire de réels projets, craintes face à l'instabilité des ressources pouvant aller jusqu'au refus des propositions de logement pour le public TP SDF
  - Le fait d'être dans le non choix (complémentaire santé, logement, type de consommation, etc.) → malgré l'emploi pas la possibilité de choisir ses consommations
  - L'inadaptation des outils → en cas de diplôme, bilans de compétence pas toujours adaptés, propositions d'emploi qui entraîne un fort déclassement, pas de possibilité de réaliser des formations spécifiques
- La **stigmatisation**
  - Sentiment d'appartenance à une classe moyenne → barrière dans le recours aux dispositifs existants, comportements ambivalents entre sentiment d'injustice et non recours
  - Non recours aux solutions de consommation moins onéreuses, au réemploi → expliqué par le non choix, l'envi de s'insérer par la consommation, de faire plaisir aux enfants, le sentiment d'avoir le droit de se faire plaisir car emploi difficile

## CR 2 : volet « accès aux moyens de vie » (2/2)

- **L'instabilité** qui peut aller jusqu'à l'arrêt de la recherche d'emploi car inconfort très important
  - des ressources → demande une gestion très précise du budget / risque d'endettement
  - des droits → demande une très bonne connaissance des dispositifs, du temps et de l'énergie / re-calculs permanents / trop perçus avec des demandes d'ASF qui pallie ces dysfonctionnements
  - de la situation → entraîne des ruptures dans l'accompagnement puis reprise quand les personnes sont de nouveaux au chômage
- Le **manque de lisibilité des dispositifs/la complexité/les changements fréquents** (ex : dispositifs de couverture complémentaire) renforcés par les difficultés d'accès au numérique
- La **gestion des revenus contraints**
  - Nécessité d'apprendre à gérer son budget
  - Manque d'information sur le surendettement
  - Accès facilité au crédit du fait d'être en emploi utilisé pour de la trésorerie et non du projet / des évolutions néanmoins
- Les **restrictions de consommation**
  - Loisirs notamment dans le quotidien (argent de poche, activités régulières, etc.)
  - Santé notamment sur le dentaire
- **L'impossibilité de faire face aux imprévus** (arrêt maladie, frais de santé, panne de véhicule, etc.) → frais importants ou diminution des revenus auxquels il est difficile de faire face car pas de possibilité de constituer une épargne de précaution / déstabilisation du budget / frein majeur à la sortie de la pauvreté et à la consolidation des situations

## CR 3 : entrée « publics »

- Public de **migrants**
  - Précarité des situations administratives → multiplication des récépissés de 3 mois qui limitent l'accès à l'emploi et notamment à l'IAE car contrats de 6 mois minimum en Isère
  - Régularisation passif → temps de régularisation des situations particulièrement long du fait d'un passif de dettes important / contrats qui ne permettent pas de se projeter, de se stabiliser
  - Frustration à la suite d'un contrat IAE → car accès à l'emploi reste complexe pour des personnes peu qualifiées, avec faible maîtrise de la langue française et non protégé, « vraie » situation de pauvreté au travail
- Public **parent seul avec droit de visite**
  - Problématique du logement car besoin d'un espace réservé à l'accueil des enfants sur les temps de w-e et de vacances
  - Problématique des loisirs avec un désir fort de faire plaisir aux enfants
- Public **jeunes**
  - Des tendances très différentes (dans les modes de vie, la compréhension des dispositifs, le niveau d'insertion sociale, etc.) mais globalement des moyens d'intégration tournés vers la consommation matérielle (ex : acquisition d'une voiture) / besoin de conseil pour la priorisation du budget
  - Pas conscience de la situation de pauvreté, acceptation, normalité des difficultés d'accès à l'emploi stable et de qualité ainsi qu'à des moyens de vie convenables
  - Problématique du transport
  - Un public de jeunes mères très exposé à l'isolement et à la précarité économique et sociale
- Public **agents de la fonction publique territoriale**
  - Pas d'accès au 1% logement donc accès difficile au logement social
  - Accès facilité au crédit du fait de la stabilité de la situation

*Rappels : les formes de non recours (3 formes qui concernent pleinement les TP)*

- *La non connaissance*
- *La non demande*
- *La non réception*

# Compte-rendu session 2 : quels moyens d'action ?

## Stabilité et qualité de l'emploi

- Par l'action **directe** : en tant qu'employeur
- Par l'action **indirecte** : dispositifs qui favorisent l'accès à l'emploi
- Par l'**accompagnement et l'appui** : dispositifs qui accompagnent vers l'emploi
- Par le **repérage, l'information et l'orientation** : dispositifs et actions à visée informative

## Moyens de vie (au sens large)

- Par l'action **directe** : prestations ou ouverture de droits donnant accès à des moyens de vie
- Par l'action **indirecte** : dispositifs qui agissent sur les moyens de vie
- Par l'**accompagnement et l'appui** : dispositifs qui accompagnent d'autres dispositifs agissant sur les moyens de vie
- Par le **repérage, l'information et l'orientation** : dispositifs et actions à visée informative

# Présentation générale des préconisations

**Axe 1 : Contribuer à la stabilité et à la qualité de l'emploi des travailleurs pauvres**

**P1: Contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois**

**P2 : Agir sur les freins à l'emploi stable et de qualité**

**P3 : Informer et orienter vers les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi**

**Axe 2 : Agir en faveur de l'accès aux moyens de vie des travailleurs pauvres**

**P1: Proposer des prestations donnant accès à des moyens de vie**

**P2: : Accompagner vers l'amélioration des moyens de vie**

**P3 : Informer et orienter vers les dispositifs favorisant l'amélioration des moyens de vie**

# **Axe 1 : Contribuer à la stabilité et à la qualité de l'emploi des travailleurs pauvres**

## Objectifs de l'axe 1

- En tant qu'employeur, réduire les emplois instables et/ou partiels
- Contribuer à la levée des freins d'accès à l'emploi stable et de qualité
- Favoriser le recours aux dispositifs d'aide et d'accompagnement par les travailleurs pauvres

### Préconisation 1 : Contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois

#### 1. Réduire le recours aux travailleurs horaires au sein de la Ville et du CCAS

- Poursuivre les réflexions sur la faisabilité et les modalités de constitution de pouls de remplaçants titulaires : entretien, accueil, périscolaire, etc.

#### 2. Soutenir les expériences de groupement d'employeurs dans les secteurs fortement concernés par le temps partiel

3. Contribuer à la sensibilisation autour des problématiques d'accès à l'emploi stable et de qualité : valorisation ABS, plaquettes synthétiques, liens avec la CCI et les groupements d'employeurs, etc.

### Préconisation 2 : Agir sur les freins à l'emploi stable et de qualité

#### 1. Agir sur les freins liés au transport en tenant compte des besoins spécifiques des travailleurs pauvres

- Navette / ramassage commun à plusieurs employeurs en horaires décalés
- Développement des alternatives au véhicule personnel : prêt de véhicule, auto-partage, covoiturage
- Confirmation de l'offre de la plateforme mobilité sur les horaires adaptés aux personnes en emploi
- Réflexion à porter vers les employeurs sur la nécessité d'avoir le permis B
- Réflexion sur la tarification et les modalités de paiement Citilib

#### 2. Agir sur les freins liés à la garde d'enfants / un point de débat

##### ➔ Proposer une offre d'accueil en horaires décalés génère de l'emploi en horaires décalés

- Réflexion à conduire sur l'accueil collectif en horaires décalés
- Réflexion à conduire sur la souplesse de l'accueil en lien avec l'alternance de périodes avec et sans emploi

### Préconisation 3 : Informer et orienter vers les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi

#### 1. Renforcer l'information sur les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi

- Aides au transport et modalités alternatives au véhicule personnel
- Accompagnement vers l'emploi et missions des différents acteurs

## **Axe 2 : Agir en faveur de l'accès aux moyens de vie des travailleurs pauvres**

## Objectifs de l'axe 2

- Développer la connaissance des dispositifs et outils existants agissant sur les moyens de vie
- Favoriser le recours aux dispositifs d'aide et d'accompagnement par les travailleurs pauvres
  - Consolider les parcours et la sortie de situation de pauvreté

### Préconisation 1 : Proposer des prestations donnant accès à des moyens de vie

#### 1. Conduire une réflexion sur la faisabilité et les modalités de mise en place d'un dispositif favorisant l'épargne de précaution pour les ménages en situation de pauvreté au travail

- Dispositif épargne bonifiée
- Autre idée : dispositif « aide sociale facultative » bloquée

### Préconisation 2 : Accompagner vers l'amélioration des moyens de vie

#### 1. Renforcer le repérage des personnes en difficultés et développer la prévention

- Développement des liens avec le réseau bancaire
- Systématisation d'un rendez-vous PIF pour les jeunes sortant des FJT de Grenoble, des CHRS, de prison, etc.

#### 2. Améliorer l'accompagnement des travailleurs pauvres

- Elargissement des horaires des permanences et rendez-vous et des possibilités de contact des écrivains publics, et éventuellement des dispositifs d'accompagnement social (pause méridienne, soirée, renforcement des accueils téléphoniques, etc.)
- Extension de la possibilité du PIF de recevoir les agents du CCAS non grenoblois aux agents de la Ville
- Travail entre services sociaux sur la levée des critères d'accès à l'accompagnement social fondé de l'existence de revenus salariés
- Mise en lien avec le porteur du dispositif OLKYPAY

#### 3. Mobiliser les réseaux d'échange et de réemploi

- Mobilisation plus régulière des réseaux d'échange et de réemploi ainsi que des solidarités informelles dans le cadre de l'accompagnement social

#### **4. Agir pour l'amélioration de la situation des agents horaires de la Ville et du CCAS**

- Réduction des délais de transmission des contrats de travail et fiches de paie pour faciliter le recours et l'accès aux droits
- Confirmation de la possibilité d'accès des agents horaires aux services sociaux des collectivités

### **Préconisation 3 : Informer et orienter vers les dispositifs favorisant l'amélioration des moyens de vie**

**1. Contribuer à la sensibilisation autour des problématiques d'accès aux moyens de vie et aux prestations des personnes en situations de pauvreté au travail : valorisation ABS, plaquettes synthétiques, lobbying ...**

**2. Développer les partenariats pour informer les travailleurs pauvres en s'appuyant sur un animateur de réseau**

- Rencontre des groupements de services sociaux interentreprises
- Identification des employeurs avec service social
- Identification des acteurs associatifs en lien avec les travailleurs pauvres

**3. Mettre en place des outils de communication, information, orientation adaptés**

- Outil centralisant l'ensemble des droits, des dispositifs, des réseaux d'échanges, des « bons plans » avec animateur dédié à la communication et la mise à jour → plateforme solidarité en cours
- Structurer en interne les modalités et outils de communication sur les dispositifs Ville/CCAS
- Organiser une information dédiée aux agents Ville/CCAS en situation de pauvreté au travail : information ciblée et moyens de diffusion adaptés (ex : information prime d'activité distribuée avec les fiches de paie)
- Intégrer les spécificités des travailleurs pauvres (disponibilités, difficultés, types de publics, etc.) dans les réflexions conduites dans le cadre du PALDI sur la création potentielle d'un dispositif de type « maison de l'information et du droit »

**4. Développer une communication spécifique et renforcée sur**

- le surendettement visant à dédramatiser le dispositif
- les actions des services sociaux des collectivités et des entreprises